Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202808-20260603-20260605-DE

Commune de SAINT-CARNÉ
1 Place de la Mairie
22 100 SAINT-CARNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **3 JUIN 2026** à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Carné s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Ronan TRELLU, Maire.
Date de la convocation : 28/05/2026
Membres en exercice : 15 Présents : 15 Pouvoirs : 0

Présents : Ronan TRELLU, Nathalie GUÉRIN, Allain HOUEL, Anne-Sophie LEROUX, Nathalie LANGLOIS, Emmanuelle FLAUX, Didier BOISSONNET, Carmen VOLANTIN, Jérôme RICARD, Jean-Baptiste LE MOING, Gabriel THENARD, Hélène MAUFRAIS, Chrystèle HOUEL, Jean-Baptiste CANIVET, Fabrice LESONGEUR.
Absents excusés : néant
Absent : néant
Secrétaire de séance : Nathalie GUÉRIN

DELIBERATION 2026.06.05 – TRAVAUX- REFECTION ROUTE DE LA CROIX DE PIERRE ET LA ROUTE DE LA COCHAIS

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de prévoir la réfection complète de la route de la Croix de Pierre entre le carrefour et la route de Cochais.

La commune de Dinan propose de réaliser les travaux et de facturer la moitié à la commune de Saint-Carné, la route étant propriété des communes de Saint-Carné et Dinan.

Le montant total des travaux est de 120 000 € TTC.

La réalisation des travaux est prévue en juin 2026 pour des raisons de sécurité.



M. le Maire demande l'accord de principe du Conseil Municipal pour une prise en charge financière de 50% du montant TTC des travaux.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202808-20260603-20260605-DE

✓ **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE un accord de principe pour la réalisation des travaux de réfection de voirie pour la couche de roulement avec une prise en charge financière de 50% du coût des travaux par la commune de Saint-Carné

- SOUHAITE pouvoir donner un avis sur les aménagements urbains projetés

- PRÉCISE que la commune de Saint-Carné ne prendra pas en charge les aménagements urbains, la partie de Saint-Carné n'étant pas situé en agglomération.

  SOUHAITE obtenir dès que possible le devis des travaux et le descriptif des travaux projetés.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,
Ronan TRELLU

MAIRIE DE SAINT CARNÉ (Côtes d'Armor)

La Secrétaire de Séance
Nathalie GUÉRIN

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
- la publication le : 05/06/2026.
Le Maire,
Ronan TRELLU

MAIRIE DE SAINT CARNÉ (Côtes d'Armor)